Délibérations et Compte rendu Séance du 11 février 2016

L'an deux mille seize, le onze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly en Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 4 février 2016, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan adjoints,

SONDAG Marc, FORITE Emmanuel, NOREST Frédérique, PAROUX Agnès, RUFFELAERE Frédéric, CHARDEAU Daniel,

PROCHASSON Laurence, MARCUEŸZ Dominique.

Absents excusés : COILLE André (pouvoir donné à MAROIS BOURILLON Danielle)

<u>Absent</u>: CARRE VASSEUR Gaëlle <u>Secrétaire</u>: PAROUX Agnès

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2016

Il n'y a pas de remarques particulières, ni de corrections à apporter au compte rendu de la séance du 13 janvier dernier, le compte rendu du conseil est donc approuvé à l'unanimité.

Groupement de commande pour le diagnostic de l'éclairage public

Dans le cadre du CRST 2015-2020, porté par le syndicat du Pays Gâtinais des subventions sont disponibles pour la réalisation de diagnostics des réseaux d'éclairage public (Axe E du contrat). Pour être éligible à cette subvention il est nécessaire que 2 communes à minima se regroupent pour la réalisation de cette opération. La C2C se propose d'être le coordonnateur de cette opération et le titulaire du marché de prestation. Il est demandé à chaque commune membre de délibérer afin choisir d'adhérer ou non à ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la C2C, approuve la convention d'adhésion au groupement de commande, autorise Le Maire à signer ladite convention.

Convention de mise à disposition pour les travaux de voirie

Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, susvisée ; la Commune de CHAILLY-EN-GATINAIS décide de mettre à disposition de la C2C, une partie de ses services pour l'exercice de la compétence VOIRIE, comme figurant dans ses statuts (arrêté préfectoral de février 2011).

La présente convention est établie pour une durée de 2 ans et est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la C2C, approuve la convention de mise à disposition et autorise Le Maire à signer ladite convention.

Convention pour l'adhésion au service de « Médecine préventive »

La convention d'adhésion au service de médecine préventive est arrivée à échéance au 31 décembre 2015. Le conseil d'administration du CDG 45 en date du 27 novembre 2015 a renouvelé les conditions d'interventions dudit service et maintient le taux de cotisation de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive qui nous est proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016 et autorise Le Maire à signer la dite convention.

Approbation du Document Unique Évaluation Risques Professionnels

Suite à la mission de diagnostic réalisée au mois de novembre dernier, le CDG45 nous a remis son rapport présentant en détail les différents risques qu'il est possible de rencontrer dans les activités quotidiennes des agents communaux.

Ce rapport a été présenté en détail aux agents et transmis aux élus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les préconisations faites par le CGG45 dans le cadre du DUERP, autorise le Maire à nommer l'agent administratif comme référent qui sera chargé du suivi et de la mise à jour du dit document et à engager les dépenses qui sont nécessaires pour répondre aux préconisations du DUERP en accord avec les priorités qui seront déterminées par l'agent référent.

SIRIS – Convention de mise à disposition d'un agent technique.

Une modification d'affectation à l'initiative de la Mairie de Presnoy et la récente incapacité de travail de l'agent technique de cette commune, nécessite de pourvoir aux besoins du SIRIS par la mise à disposition d'un agent technique dans le but de réaliser les travaux d'entretiens nécessaires sur l'école de Chailly.

La convention précédemment signée avec la commune de Vieilles-Maisons a été dénoncée afin de libérer une ressource communale et pourvoir aux besoins du SIRIS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition d'un agent pour les besoins du SIRIS au prorata du temps nécessaire pour la réalisation des travaux d'entretien et autoriser Le Maire à signer la dite convention.

Détermination des taux de promotion pour le personnel en matière d'avancement de grade

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 49 de la loi no 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant au 31 décembre de l'année précédente les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade l'année suivante. La délibération doit fixer ce taux de promotion dans le cadre des avancements de grades pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade compte tenu des cadres d'emplois représentes au sein de la collectivité.

La délibération fixe un taux de promotion maximum qui n'engage en rien L'autorité territoriale à nommer tous les agents qui remplissent les conditions d'avancement.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire en date du 3 février 2015,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de définir un taux de promotion d'avancement de grade a 100% pour l'ensemble des grades.

Création d'un poste d'agent technique de 1ère classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Un de nos agents techniques bénéficie au titre de l'ancienneté de l'avancement au grade d'agent technique de 1ère classe

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création d'un poste d'agent technique de 1ère classe et charge Le Maire de transmettre au centre de gestion (CDG45) la décision du Conseil Municipal et de signer tout documents afférant à cette création de poste.

Enquête publique exploitation « VACHER »

La Préfecture à ouvert le 4 janvier 2016 date une enquête publique relative à l'augmentation de la capacité de production de volailles, d'une exploitation agricole installée sur le territoire de la commune de Presnoy.

Le dossier contenant les détails de cette opération est à la disposition du public en Mairie.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette opération afin qu'il soit notifié dans les délais à la Préfecture.

Après discussion le Conseil Municipal se prononce de la manière suivante : 7 pour, 7 abstentions.

Fixation tarifs vente de bois

La commune dispose de 7 à 8 stères d'acacias ainsi que de charme et d'un peu de bois blanc. Après discussion, les tarifs fixés sont les suivants :

- 40 € le stère de charme
- 30 € le stère de bois blanc
- 40 € le stère d'acacias livré sur la commune.

Informations et questions diverses

- La Commission Cimetière propose de transformer le bâtiment du cimetière : ouverture sur le côté, réfection de la toiture et aménagements intérieurs.
- Réfection du blason : une réflexion sera menée sur la possibilité de refaire les armureries dans un matériau plus résistant ou la possibilité de créer un blason en plexiglass apposé sur le mur de la Mairie.
- Une table de pique-nique et des bancs reste à installer, la proposition Chemin des Bourchevaux est acceptée
- Cession d'une barque pour décoration du canal, Dominique MARCUEŸZ est chargé de faire d'aller constater l'état de la barque.
- Mise à disposition d'un terrain communal (AM 237) 180 route de la Bourbonnière pour un particulier pour pâture pour chevaux. Une convention sera établie si les conditions sont acceptées par le demandeur.
- Formations des élus : les formations sont limitées à 2 par an et par élu.

- Proposition de concert par l'Alliance Musicale de Montargis, le 29 mai 2016 à 20h. Après discussion le Conseil Municipal accepte d'organiser cet événement.
- Création d'une Commission Développement Touristique qui sera composée de Daniel CHARDEAU, Yvan FALZON, Dominique MARCUEŸZ, Agnès PAROUX.

Fin de séance : 22h45